SÉANCE extraordinaire

Le 25 juin 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 25 juin 2025, à 12h00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraîche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin, ainsi que monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT: Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

SONT ABSENTS : Messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc et Gaétan Daraîche.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

250625.177 **DEMANDE A LA MRC DU ROCHER-PERCE - DIMINUTION DE LA BANDE DE PROTECTION FAUNIQUE - ROUTE DU PONT - QUARTIER ST-FRANÇOIS**

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler à reçue une demande afin de construire une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 857 950, quartier de Saint-François-de-Pabos ;

CONSIDÉRANT que ce terrain borde la Rivière Petit-Pabos, mais que tout l'extrémité Ouest du lot est hors de danger d'inondation car le terrain à une forte pente ;

CONSIDÉRANT les risques d'érosion du lot sont très minimes car le terrain est bordé par un bras de la Rivière, là où il y a très peu de courant ;

CONSIDÉRANT que dans ce secteur, la zone de protection faunique ne suit pas également le parcours de la Rivière Petit-Pabos. Certaines bandes de protection font à peine 60 mètres alors que d'autres vont jusqu'à 250 mètres ;

CONSIDÉRANT qu'en revoyant le découpage de l'affection de protection faunique dans le secteur du nord de la Route Hamilton, quelques terrains deviendraient construisibles ;

CONSIDÉRANT que si le découpage de l'affection de protection faunique n'est pas mis à jour, deux résidences pourraient ne pas pouvoir se reconstruire en cas de sinistre ;

CONSIDÉRANT que la Ville est en faveur de cette nouvelle construction et souhaite voir ce projet se réaliser ;

POUR CES MOTIFS, il est résolu par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que la Ville de Chandler demande à la MRC du Rocher-Percé de revoir de découpage de l'affection de protection faunique dans le secteur du nord de la Route Hamilton et du Chemin du Pont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250625.178 **FÊTE DU CANADA – DEVANCEMENT DU JOUR FÉRIÉ**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que le congé de la fête du Canada célébrée le mardi 1er juillet est **devancé au lundi 30 juin 2025**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250625.179 **VENTE DE TERRAIN – MONSIEUR SÉBASTIEN GODIN - LOT NUMÉRO 6 682 061 – ABROGE LA RÉSOLUTION 210913.321**

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende à **« MONSIEUR SÉBASTIEN GODIN** », le lot numéro 6 682 061;

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération de 5 000 $, plus taxes, le cas échéant ;

Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par l'acquéreur ;

Que MESSIEURS GILLES DARAÎCHE et ROCH GIROUX, respectivement MAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL & GREFFIER, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous documents, pertinents requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

Il est également résolu que cette vente soit soumise aux conditions suivantes :

Que l'acquéreur s'engage à construire sur le lot vendu une construction conforme aux règlements municipaux suivant un permis émis avant le 31 décembre 2027. Le type de construction devra être approuvé par la Ville de Chandler;

Une entente devra intervenir concernant les équipements de la Ville situés actuellement sur le lot 4 293 870;

L'acquéreur devra maintenir les lieux propres, à la satisfaction de la Ville;

Que dans l'éventualité que l'une ou plusieurs des conditions ci-dessus ne fussent pas respectées, que la Ville pourra reprendre le terrain en remboursant l'acquéreur des coûts correspondants à la vente de l'immeuble seulement. Tous les autres frais ne seront pas remboursés.

Il est également résolu que la présente abroge la résolution numéro 210913.321

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250625.180 **PLAGES MUNICIPALES 2025 – EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT que les plages municipales de Newport, Pabos Mills et Chandler seront surveillées pour une période de 6 semaines (du dimanche 29 juin au samedi 9 aout), de 11h00 à 16h30, du dimanche au samedi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu d'embaucher le personnel formé et requis pour occuper les fonctions :

SURVEILLANT SAUVETEUR 20 $ / H	
Alexandre Beaupré	Josie Sears
Sébastien Beaupré	Alysson Sweeney
Rosalie Blanchette	Océane Cyr Langelier
Rosalie Lelievre	Laurence Ouellet
Felix Proulx	Laurie Cyr
Marie Lou Joncas	

ASSISTANT SURVEILLANT SAUVETEUR 17.50 $/ H	
Nathan Castilloux	Florence Lelievre
Olivier Proulx	Maeva Giroux Duguay
Wilhem Soucy	Rosalie Dumais

PRÉVENTIONNISTE 17.50 $ / H	
Nellie Dubeau	Gabriel Joncas
Kelyanne Cyr	Charlie Poulin Roy
Leslie Sutton	Justine Cyr

RÉSERVE PRÉVENTIONNISTE 17.50 $/ H	
Jonathan Chrétien	Andreanne Whittom
Madden Soucy	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250625.181 **<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>**

Madame la conseillère Meggie Ritchie propose la levée de l'assemblée à 12 h 10.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraîche Maire	Roch Giroux Directeur général & greffier